



Politique de cohésion 2007 - 2013

Avis sur le projet d'orientations stratégiques communautaires
publié par la Commission le 6 juillet 2005

Conférence des Villes Portuaires Périphériques



Préambule :

Suite à la publication du 3^{ème} rapport sur la cohésion en février 2004, les villes de Brest (France), de Cadix (Espagne), Den Helder (Pays-Bas), Plymouth (Royaume-Uni), Tarente (Italie), Kiel (Allemagne), Dun Loaghair (Irlande), Porto-Norte (Portugal) et Constantza (Roumanie), réunies au sein de la Conférence des Villes Portuaires Européennes Périphériques, avaient exprimé, à l'occasion d'un vœu adopté en juillet 2004 et transmis aux institutions européennes, leur total soutien aux orientations formulées par la Commission et avaient, par ailleurs, émis un certain nombre de recommandations complémentaires, au regard de leurs spécificités communes.

Depuis, le contexte européen, suite notamment aux événements des 4 derniers mois écoulés, a radicalement changé. Les négociations intergouvernementales des 16 et 17 juin 2005 sur les perspectives financières 2007-2013, qui auraient dû être l'occasion de réaffirmer la vigueur du projet européen et la nécessité d'un budget ambitieux qui réponde aux besoins des citoyens européens, n'ont hélas pas abouti et les plus vives inquiétudes concernant le format de la future politique de cohésion demeurent.

*A la veille de sa prochaine assemblée, programmée en octobre prochain à Brest et consacrée au thème de la « métropolisation des villes portuaires », la Conférence se félicite de la consultation en cours initiée par la Commission sur les **Orientations Stratégiques Communautaires (OSC)**, cadre des nouveaux programmes de développement nationaux et régionaux pour la période 2007-2013 et se saisit de l'opportunité qui lui est ainsi offerte, objet du présent avis.*

*

*

*

La consultation proposée par la Commission Européenne et relative aux derniers ajustements des Orientations Stratégiques Communautaires est articulée autour de 4 problématiques :

- Dans quelle mesure faudrait-il intégrer d'éventuels éléments nouveaux dans la politique de cohésion afin d'appuyer la stratégie de croissance et de création d'emplois et le processus de Lisbonne ?
- Quels sont les éléments que vous estimez prioritaires dans la poursuite de la croissance et de l'emploi et quels sont ceux auxquels vous accordez le moins d'importance ou que vous considérez comme marginaux dans ce contexte ?
- Comment la politique de cohésion peut-elle contribuer à un développement plus équilibré ?
- Dans quelle mesure la dimension territoriale peut-elle jouer un rôle majeur dans la politique de cohésion et son action en faveur de la croissance et de l'emploi ?

1. La politique de cohésion : une réelle valeur ajoutée dans la construction européenne

- La Conférence confirme son adhésion aux objectifs fixés à Lisbonne et Göteborg : ceux de faire de l'Union Européenne l'économie la plus compétitive et la plus dynamique au monde
- Alors que l'Union Européenne, en réponse à un élargissement sans précédent, doit consacrer l'essentiel de ses efforts à l'objectif de convergence, les disparités persistent également au sein des zones relativement plus riches. C'est la conclusion des derniers résultats extraits du 3^{ème} rapport d'étape de la Commission du 17 mai 2005.
- Pourtant, les exemples de l'Espagne, du Portugal, de l'Irlande et de la Grèce sont là pour nous rappeler le rôle essentiel de la politique de cohésion au service du développement et de la convergence, seule véritable politique de redistribution et de solidarité territoriale.

2. La question des moyens et la réaffirmation de principes directeurs.

Les membres de la Conférence souhaitent réaffirmer les principes suivants :

- L'impératif que constitue le maintien d'un budget ambitieux, bien au-delà des 1% du RNB proposé par certains Etats-membres, contributeurs nets (Allemagne, France, Royaume-Uni,...), au moins à la hauteur de la proposition de la Commission Européenne à 1,14% du RNB.
- La réaffirmation d'une politique de cohésion qui s'adresse à l'ensemble des territoires de l'UE, c'est-à-dire qui concentre ses moyens dans les territoires les moins compétitifs et qui ne néglige pas pour autant les difficultés présentes y compris au sein de zones plus riches.

- L'attachement aux *principes de pluriannualité et de concentration* qui autorisent la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de véritables projets structurants et limitent les mesures inefficaces de saupoudrage.
- Le respect du *principe d'additionalité* associé à celui d'une coopération décentralisée, gages d'une politique efficace et coordonnée, de l'échelle infra-régionale et régionale à l'échelle nationale, puis communautaire.
- Une meilleure prise en compte, aux côtés des régions, du rôle majeur joué par les villes, véritables forces motrices du développement territorial et de la création d'emplois. Celles-ci doivent être impliqués pleinement à l'animation du projet européen.

Sous réserve de l'application effective des principes et priorités énoncés ci-dessus, les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC), telles que proposées par la Commission, ne peuvent guère soulever d'objections. Qu'il s'agisse de la priorité accordée à l'attractivité des territoires, à l'accessibilité et à l'environnement ; qu'il s'agisse de celle destinée à favoriser l'innovation et la société de la connaissance ; qu'il s'agisse de celle consacrée à la création d'emplois, à l'adaptation des travailleurs et des entreprises ou enfin qu'il s'agisse de celle dédiée à la coopération territoriale européenne, toutes ont leur réelle pertinence.

Au-delà, c'est bien à travers une approche et une mise en œuvre calibrées au plus près des territoires et tenant compte des spécificités de chacun que se situe la véritable valeur ajoutée de la politique régionale.

A ce titre et au regard des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC), les membres de la Conférence des villes européennes portuaires périphériques souhaitent apporter l'éclairage suivant.

3. Pour une approche territorialisée : une meilleure prise en compte du rôle de nos villes portuaires périphériques

Les objectifs de Lisbonne et Göteborg ne pourront être atteints qu'avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés en particulier du couple villes/régions, contributeur clé de la stratégie européenne de croissance.

Si la dimension urbaine est désormais soulignée dans les Orientations Stratégiques Communautaires, elle ne saurait cependant se limiter à la seule « réhabilitation urbaine » mais doit, au contraire, reposer sur une démarche intégrée de développement urbain durable.

- L'enjeu de l'accessibilité et de l'existence d'infrastructures de transports et de communications efficaces reste prégnant pour nos villes maritimes périphériques. La Conférence note des avancées importantes concernant la révision du RTE-T (projet d'autoroute de la mer) jusqu'alors conçu dans une logique, trop exclusivement économique et terrestre, de renforcement des grands centres européens. Au-delà des objectifs de renforcement de l'intermodalité et de la connectivité des réseaux, la Conférence voudrait souligner l'importance à garantir, par une mobilisation des fonds structurels, l'accès au RTE-T des réseaux secondaires afin d'optimiser la création et l'irrigation des richesses.

- L'entrée dans la société de la connaissance et de l'innovation n'est pas un enjeu spécifique à nos villes maritimes mais il y revêt une importance déterminante, dans la mesure où la plupart de nos villes, à l'origine à vocation surtout militaire, ont connu des mutations importantes et des reconversions industrielles. Formation, recherche et transfert de technologies en direction des entreprises sont des composantes indispensables du développement local et régional. L'objectif est d'aboutir au croisement des compétences, levier de l'innovation et d'une diversification réussie. Ainsi, les actions coordonnées en vue de consolider les pôles d'excellence économique, d'innovation, d'enseignement supérieur et de recherche doivent-elles être encouragées (cf. sa déclinaison en France avec le dispositif des pôles de compétitivité).
- La Conférence salue l'initiative en cours de la Commission relative à l'élaboration d'un Livre Vert pour la mise en œuvre d'une politique européenne maritime intégrée. Celle-ci fait écho à une revendication forte exprimée par la Conférence depuis sa création en 1992. En matière de sécurité maritime, de protection de l'environnement, d'exploitation des ressources marines, de transports, de recherche et technologies marines, d'activités industrielles, nautiques et touristiques les zones littorales et les villes portuaires offrent un potentiel important de développement qui nécessite une politique de régulation.
- Dans le prolongement, la Conférence souhaite, en réponse à la volonté de la Commission d'encourager l'internalisation des coûts environnementaux, que ne soient pas négligées pour autant les difficultés auxquelles sont confrontées la plupart de nos villes portuaires en matière de prévention des risques industriels (mises aux normes européennes d'installations SEVESO, dépollution de friches industrielles,...). Agir efficacement sur la réduction et la gestion des risques industriels suppose que puissent être examinées les possibilités de co-financement entre exploitants et autorités publiques.
- Concernant l'emploi et le rôle du FSE, on se rend compte que c'est bien souvent au plan local, au plus près des réalités, que peuvent s'analyser les évolutions de l'emploi et des actifs. Il y a lieu de prendre en compte, dans la future politique contractuelle nationale et européenne, les stratégies territoriales déployées par les collectivités régionales et infrarégionales.
- Enfin, la Conférence reste particulièrement sensible à l'objectif de coopération territoriale. La constitution de cet objectif à part entière, constitue une proposition très positive. Concernant la coopération transfrontalière, la Conférence a pris connaissance, avec satisfaction, des évolutions concernant l'éligibilité des zones maritimes en reconsidérant la limite des 150 kms afin de ne pas entraver la pérennité de coopération de proximité, notamment en Bretagne et Outre-Manche. De manière générale, les thématiques que ces coopérations sous-tendent (accessibilité, société de l'information, prévention des risques,...) s'accordent bien avec les travaux, échanges d'expérience et projets mis en œuvre entre les membres de la Conférence. A cet égard, la Conférence tient ici à réitérer tout son soutien aux villes portuaires périphériques impliquées dans un processus d'adhésion, et notamment la ville de Constantza (Roumanie).